

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Décembre 1874.

Bulletin politique.

Les plaisanteries de M. de Bismark contre nous dépassent la mesure même de ses violences. Le grand chancelier s'est amusé à raconter au Parlement allemand la fable la plus incroyable sur les origines de la guerre de 1870-74. Personne ne s'étonnera qu'elle y ait obtenu créance ; mais il est incroyable qu'il se soit trouvé un journal français pour la donner comme une « fort intéressante relation sur les influences qui ont précipité la guerre franco-allemande. » C'est dans le *Städel* que nous en prenons la traduction, conforme au compte-rendu officiel :

« Je suis en mesure de démontrer par des preuves, a dit M. de Bismark, que cette guerre (la guerre de 1870) a été entreprise contre nous de concert avec la politique romaine, qu'on a avancé la clôture du concile pour cette raison, que la mise à exécution des décrets du concile eût pris une tout autre forme et peut-être aussi une autre étendue, voire même un autre sens si les Français avaient remporté la victoire ; qu'à ce moment on comptait à Rome et ailleurs sur cette victoire, considérée comme assurée ; qu'à la cour impériale de France ce furent précisément les influences — je ne dirai pas catholiques — mais ultramontaines et jésuitiques, qui s'y agitaient, autorisées ou non, qui décidèrent en faveur de la guerre, — à laquelle Napoléon ne put que difficilement se résoudre et qui l'écrasa ; — qu'une demi-heure avant cet instant fatal la paix y avait été presque décidée, mais que cette décision fut renversée par des influences dont on a constaté les rapports avec la politique jésuitique. Je vous certifie ces faits ; je ne les emprunte pas à des papiers trouvés par hasard, mais à des commu-

nications directes, venant des régions dont je parle.

» Au surplus, je ne veux pas discuter maintenant ces choses à fond, j'en aurai l'occasion dans la session du landtag prussien, où je donne rendez-vous à ces messieurs. (Applaudissements prolongés.) »

Si l'on pouvait croire que M. de Bismark a parlé sérieusement, on douterait de l'état de sa mémoire. Nul mieux que lui ne connaît les véritables causes de la guerre de 1870, de cette guerre préparée depuis Iéna. Il peut lui être commode, en face de ses adversaires catholiques, d'en donner une autre explication. C'est un argument de polémique qui, en dehors de l'enceinte du Reichstag, paraîtra une farce indigne de M. le chancelier. Les claqueurs du parti national-libéral ont applaudi à outrance, mais ces applaudissements n'auront d'autre écho en Europe que celui des journaux infodés à la politique anti-catholique de M. de Bismark. On ne s'y trompera pas. Tout le monde connaît l'auteur de la guerre contre la France, tout le monde en sait les motifs.

Comment Rome y eût-elle été pour quelque chose ? Les influences jésuitiques et ultramontaines que M. de Bismark dénonce ne régnaient guère à la cour de Napoléon III. Si elles avaient eu la puissance de décider de la guerre, ainsi que le raconte M. le chancelier, n'auraient-elles pas plutôt conseillé une autre guerre, bien plus facile à entreprendre et d'un succès beaucoup plus certain et plus profitable pour Rome ? On concevrait une guerre franco-italienne entreprise « de concert avec la politique romaine, » mais quel intérêt le Saint-Siège avait-il à une guerre contre la Prusse, qui n'était pas alors assez puissante pour inspirer des craintes à l'Eglise ?

Le concile du Vatican a pris fin subitement au milieu des bruits de guerre répandus en Europe. La surprise fut plus grande à Rome que partout ailleurs. Mais l'œuvre de Dieu était faite, la première partie du concile terminée. On se sépara. Rome n'avait rien à gagner à cette guerre, quelle qu'en fût l'issue. La victoire n'était pas

moins inquiétante pour le Saint-Siège du côté de la France que de celui de la Prusse. Hélas ! il faut le dire, l'Eglise n'avait rien à gagner alors au triomphe de la France. La politique impériale en Italie, l'hostilité permanente du gouvernement français contre la cour romaine, l'opposition sourde au concile, enfin le *memorandum* de M. Daru montraient assez au Souverain-Pontife ce qu'il avait à craindre d'une victoire qui n'eût plus laissé de bornes à l'omnipotence césarienne.

D'autre part, le succès des armes protestantes faisait présager à l'Eglise les plus grands maux. Des deux côtés, c'était la persécution. Le Pape désirait la paix ; il s'interposa entre les deux souverains. Mais celui des deux qui voulait le plus la guerre, l'eut ; il fit tomber l'autre dans le piège, lui laissant la responsabilité de l'épouvantable conflit entre les deux nations dont il était l'auteur. Il ne resta plus au Souverain-Pontife qu'à gémir sur les malheurs qui allaient affliger l'Eglise.

M. de Bismark se vante d'avoir des documents à l'appui de ses accusations contre la politique romaine ; l'histoire aussi a les siens qui défont la censure de Berlin et les falsifications diplomatiques. On jugera.

Chronique générale.

Mercredi, l'Assemblée nationale a ouvert, au milieu de l'inattention générale, la discussion sur la proposition de M. Savoye relative aux hypothèques sur les navires. Un honorable député, M. Sebert, a poursuivi, avec une ardeur infatigable, le développement d'une longue thèse dont il a été à peu près impossible à nos honorables de saisir le sens. D'autres députés ont pris la parole sur le même sujet avec plus ou moins de succès. Enfin, après plusieurs essais d'entente, la Chambre a renvoyé l'article en litige à la commission, qui s'arrangera des divers amendements proposés comme elle le jugera à propos.

Dans la même séance, il a été donné lecture, au milieu d'un silence général, du projet de loi déclarant déchu de leur mandat de député MM. Ranc et Melvil-Bloncourt. Personne n'a demandé la parole sur ce triste sujet, et l'article unique du projet a été voté à l'unanimité. Cette décision porte à neuf le nombre des sièges vacants.

Nous lisons dans une correspondance du *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« Nos adversaires commencent à se préoccuper du rapprochement qui « vient de s'opérer, disent-ils, entre la droite modérée et l'extrême droite. » Plusieurs journaux entrent dans des détails très-circonstanciés et informent leurs lecteurs que le plus grand accord règne aujourd'hui entre les deux principaux groupes de la droite. Sauf quelques détails accessoires, ces renseignements sont exacts ; vous savez, du reste, à quoi vous en tenir sur ce sujet. Depuis le premier jour de la rentrée, je n'ai cessé de vous signaler le travail de concentration qui s'accomplissait parmi les groupes de la droite, et de vous tenir au courant des broits qui représentent la droite modérée comme éprouvant le besoin de se soumettre à la même direction que l'extrême droite. Depuis huit jours, les choses paraissent avoir rapidement marché : grâce à la lettre royale, toute arrière-pensée d'indiscipline semble aujourd'hui disparue, et nos amis n'ont qu'une pensée, c'est de se conformer scrupuleusement au programme politique dont M. le comte de Chambord a d'une main si ferme tracé le plan.

» Les journaux auxquels nous faisons allusion fixent au chiffre de 420 le nombre des royalistes que rallie la déclaration royale ; je ne puis aujourd'hui, pour des raisons particulières, vous préciser ce nombre. A défaut d'autres motifs, il y en aurait un qui suffirait à m'arrêter. Comme, de jour en jour, l'homogénéité du parti monarchique prend un caractère de plus en plus accentué, et que le mouvement d'adhésion dont je vous parlais tout-à-l'heure fait d'incessants

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME EN MER

(Suite.)

— Mathurin a raison, répondit le lieutenant : la Nouvelle-Zélande est à cent quarante lieues. C'est loin sans doute, nos provisions sont épuisées, mais on a vu des traversées plus étonnantes encore. Viennent les vents d'est, nous somme sauvés.

La consolante réponse du lieutenant fut pour le cœur des canotiers épuisés ce qu'est un peu d'huile pour une lampe qui va s'éteindre. De nouveau ils bordent leurs avirons et se mettent à nager avec ardeur. Désormais ils n'erreront plus à l'aventure, c'est à l'ouest, sur la terre, qu'ils se dirigent ; mais que Dieu soit en aide à la pauvre embarcation, car elle est bien petite et bien fragile !

Maintenant faisons connaître d'une manière plus complète les malheureux acteurs

du drame dont nous voyons se dérouler le sombre tableau, tandis qu'ils dépenseront, pour se soustraire à la mort la plus horrible, tout ce qu'il leur reste de force et de courage.

Le lieutenant, jeune Nantais parvenu rapidement par son courage, sa bonne conduite et son intelligence du métier, au poste peu brillant mais assez lucratif d'officier baleinier, était d'abord un homme comme on en voit peu. Jamais les baleines n'ont eu d'ennemi plus redoutable, mais à les combattre habilement se bornait tout son savoir et son ambition. Ses songes dorés n'étaient peuplés que de ces intéressants poissons ; ce n'est qu'à travers leur huile qu'il apercevait la fortune et le bonheur ; loin d'eux enfin il ne pouvait vivre. Aussi, complètement étranger à tout ce qui n'était pas sa spécialité, n'ouvrait-il la bouche que pour parler pêche. Comment, avec des dispositions si aquatiques, n'aurait-il pas eu l'estime des capitaines et des armateurs ?

Le harponneur, dont le caractère franc et les allures peu courtoises ont déjà été mis en

relief, était le type du matelot dans sa pureté primitive. Se riant du présent et ne s'inquiétant jamais du lendemain, souffrant sans se plaindre à la mer, et vivant en épicurien lorsqu'il était à terre, quelque grand que fût son bénéfice dans un voyage, il en voyait toujours la fin en moins d'un mois. Nul ne savait boire, jurer et se battre comme lui. A cela près, Pierre Legrand avait un excellent cœur et une foule de qualités estimables. On ne vit jamais un meilleur ami ni un homme plus confiant, plus loyal, plus désintéressé, ce qui n'est pas médiocrement louable par le temps qui court.

Il était du Hâvre ainsi que Félix, le plus jeune des canotiers de la baleinière ; celui-ci à peine âgé de dix-neuf ans, n'ayant fait jusqu'alors la guerre qu'aux inoffensives morues de Terre-Neuve, c'étaient les conseils de son compatriote qui l'avaient déterminé à aller combattre les cétacés des mers australes. Il y avait bien un autre motif, mais que tout le monde ignorait, et ce motif était l'amour, ou, si vous préférez, l'espoir de gagner pendant ce voyage long et hasar-

deux une somme honnête, pour l'offrir avec sa main à celle qu'il aimait, et dont le souvenir était toute sa consolation. Il faut savoir quel charme a pour le marin tout ce qui rappelle la patrie au sein de l'Océan pour comprendre ce qu'ont de suave, de prestigieux les souvenirs d'amour. Certes, il est bien à plaindre, là-bas, celui qui, le cœur vide d'affections, a la certitude que sa mort ne fera verser de larmes à personne !

Je ne parlerai pas davantage de l'homme aux pressentiments, Mathurin dit le Sage. Pacifique, rangé et superstitieux, il différait entièrement de Pierre Legrand. C'est vraiment pitié que de voir le pauvre diable essuyer les cruels sarcasmes de ses camarades, servir de point de mire au feu roulant de leurs quolibets, alors qu'il avait, comme doyen d'âge, le droit à leur respect. Il était Bas-Breton.

Venait ensuite un Gascon qui était bien l'homme le moins Gascon qu'eussent jamais produit les bords de la Garonne. Un trapiste eût passé pour grand parleur auprès de lui. Enfin, le sixième était un de ces êtres fi-

progrès, il serait aussi inopportun que prématuré de vous transmettre un chiffre quelconque. Celui que je vous donnerais ce soir cesserait d'être exact demain. Qu'il me suffise de vous confirmer les bonnes nouvelles dont les journaux républicains se font ce matin les propagateurs, et de vous ajouter que ce n'est pas seulement parmi nos adversaires de gauche que l'accord des droites provoque d'instructives réflexions.

» S'il faut en croire les bruits qui sont répandus dans les couloirs, le gouvernement commence lui-même à être fortement impressionné, et il ne serait pas impossible qu'à un moment donné, l'attitude de nos amis ne modifiât les projets du cabinet. Cette modification ne surprendrait du reste personne; les remaniements que le message subit au lendemain de la lettre royale ne surprisent pas les membres de la gauche, tant il est vrai que l'influence de la droite sur la conduite du gouvernement paraît naturelle et légitime. »

Le *Journal officiel* a publié un décret convoquant pour le 3 janvier prochain les électeurs des Hautes-Pyrénées, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Goulard, décédé.

On écrit de Versailles au *Courrier de France* :

« On continue à s'occuper beaucoup de l'affaire du comité bonapartiste, et l'attitude de M. le garde des sceaux est très-vivement commentée.

» Il paraîtrait qu'au commencement de l'instruction, M. le garde des sceaux aurait demandé, soit à M. le préfet de police, soit à M. le juge d'instruction, les mesures les plus énergiques.

» M. le garde des sceaux n'aurait pas hésité davantage, dès les premiers moments, à communiquer à la commission de l'Assemblée les pièces très-importantes tirées du dossier de l'instruction. On parle de correspondances très-curieuses échangées entre M. Rouher et M. Amigues dans une de ces pièces, l'amnistie serait promise à tous les déportés de la Nouvelle-Calédonie, le jour où le prince impérial monterait sur le trône.

» Aujourd'hui, l'ardeur de M. le garde des sceaux serait très-apaisée; on ignore les causes de ce revirement subit. On affirme seulement que c'est à des influences bonapartistes très-puissantes et très-actives qu'il aurait obéi en refusant communication des pièces relatives au comité central de complicité.

» Voici comment les bonapartistes voulaient agir : ils espéraient que M. Delahaye rendrait une ordonnance de non-lieu. L'ordonnance une fois rendue, les pièces saisies et composant le dossier eussent été immédiatement remises aux parties intéressées, et le ministre aurait eu alors une excellente fin de non-recevoir : on aurait ainsi un *non possumus* définitif à opposer à la demande de la commission.

» Informée de ce projet, la commission aurait activé ses travaux, et voilà ce qui explique la gravité de l'incident que vous signalez si justement depuis trois jours. Quoi que l'on fasse, d'ailleurs, M. Delahaye est un magistrat dont la conscience est au-dessus de toute atteinte, et la justice suivra son cours régulier. »

Nous ne pouvons point, ajoute le *Courrier de France*, ne pas publier cette correspondance; elle est trop intéressante et elle nous vient d'une personne trop bien informée pour que nous la passions sous silence. Il va sans dire que nous la donnons sous toutes réserves.

LA SITUATION FINANCIÈRE.

L'optimisme financier du Message se trouve aujourd'hui très-affaibli par les renseignements que notre ministre des finances a recueillis sur le produit des impôts jusqu'au 4^{er} décembre.

Il y a eu en effet de très-graves mécomptes sur les contributions directes, sur le revenu des valeurs mobilières, sur les impôts et revenus indirects, non-seulement en ce qui concerne les impôts nouveaux, mais plusieurs des anciens impôts n'ont pas atteint les prévisions du budget de 1874.

On se rappelle qu'il manquait au budget de 1874 vingt-cinq millions environ pour qu'il fût en équilibre. Si à ces 25 millions on ajoute 34 millions de déficit dans le rendement des impôts, on arrive à une somme totale de 59 millions, qui manque pour faire face aux dépenses prévues par la loi de finances du 29 décembre 1873.

Mais, outre cette insuffisance de recettes, il faut, pour être complètement exact, tenir compte d'abord des augmentations de crédits ouverts par diverses lois votées par l'Assemblée nationale dans le courant de la dernière session, et ensuite de plusieurs crédits supplémentaires que le gouvernement s'est vu dans la pénible nécessité d'ouvrir pendant la prorogation de la Chambre, et qui seront d'ailleurs soumis, la semaine prochaine, à la ratification de la représentation nationale.

Ces nouveaux crédits auxquels il a fallu ainsi recourir ne seraient pas évalués par l'honorable ministre des finances à une somme inférieure à 4,500,000 fr. environ. Les augmentations dont il s'agit porteraient, paraît-il, notamment sur le service des prisons, l'enregistrement et les pensions.

Le déficit total pour l'exercice de 1874 pourrait bien atteindre 70 à 80 millions d'ici au 4^{er} janvier.

Il manque une somme de 65,440,000 fr. pour assurer l'équilibre du budget de 1875.

Mais, disent les renseignements publiés par le *Journal des Débats*, à cette première somme il en faut encore ajouter une seconde de 34 millions, si l'on veut tenir compte du déficit qui ne peut manquer de se produire en 1875, comme en 1874, dans le rendement des impôts existants, l'exagération des évaluations budgétaires ayant été surabondamment démontrée par les faits.

En outre de nouveaux crédits supplémentaires qu'on peut, dès à présent, évaluer à plusieurs millions, un certain nombre de services ayant été insuffisamment dotés dans le budget de 1874, on arrive à un déficit total réel pour l'exercice 1875 qui dépassera nécessairement la somme de 100 millions.

En ce qui concerne l'exercice 1876, on se trouvera dans des conditions plus mauvaises encore, et de plus, à partir de 1877, si la Banque de France ne vient pas de nouveau en aide au Trésor, on éprouvera les plus grands embarras pour faire face aux dépenses toujours croissantes, quand bien même les recettes seraient alors au niveau des évaluations budgétaires.

On ne doit pas non plus perdre de vue les exigences de la Défense nationale. L'Etat s'est déjà engagé, vis-à-vis des départements et des communes, à faire face en partie aux dépenses qu'entraînera l'extension du casernement de l'armée.

Cet exposé de notre situation financière a très-défavorablement impressionné la Bourse.

Etranger.

ESPAGNE.

Les dépêches suivantes signalent le succès des carlistes dans la nouvelle attaque tentée contre eux par les républicains :

« Hendaye, 9 décembre.

» Loma, avec 6,000 hommes, a attaqué lundi les carlistes pour s'ouvrir le chemin de Tolosa.

» Il a été repoussé avec de grandes pertes, laissant entre nos mains 48 prisonniers.

» Hier, il a tenté de nouveau le passage et a été battu complètement. »

D'autre part, l'agence carliste communique la dépêche suivante :

« Tolosa, 8 décembre.

» Serrano vient d'arriver à Logrono. Les républicains ont attaqué ce matin nos lignes d'Oyarzun, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

» Hier, quatre mille républicains, sortis d'Hernani, ont attaqué nos lignes d'Andoain, à deux kilomètres. L'ennemi a été battu complètement, laissant en notre pouvoir une centaine de morts et de prisonniers.

» Son attaque a été renouvelée ce matin et a duré toute la journée. — Les républicains ont été refoulés en désordre dans Hernani. »

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 8 décembre.

Un vent violent du nord-ouest a poussé, pendant la nuit, l'eau à neuf pieds au-dessus du niveau normal. Les bas quartiers de la ville sont en partie inondés. On n'a eu à déplorer aucune mort d'homme. Grâce à l'aide de la police, on est parvenu à loger mille personnes sans asile. Des cuisines ont été organisées par ordre de l'administration de

la ville. L'eau est redescendue rapidement et tout danger est passé.

Nouvelles militaires.

LA LOI RELATIVE AUX CADRES DE L'ARMÉE.

Le projet de loi relatif aux cadres, présenté par le gouvernement, accuse un désaccord profond avec celui de la commission de l'armée.

Le général Chareton proposait le remaniement le plus radical qui ait jamais été appliqué à nos corps de troupe. Le ministre de la guerre préfère les bases de notre organisation actuelle. Tous les deux appuient leurs convictions sur le témoignage des plus hautes personnalités militaires, des comités les plus compétents, et diffèrent, néanmoins, sur tous les points principaux.

Veut-on s'éclairer en consultant le sentiment des officiers d'infanterie, qui sont plus particulièrement en cause? Les lieutenants exècrent le projet de la commission, les capitaines le chérissent, et les officiers supérieurs sont généralement de l'avis des lieutenants.

Il n'est pas facile de concilier toutes ces affirmations contradictoires, et l'Assemblée, qui aura prochainement à se prononcer, adoptera sans doute les conclusions du ministre, préférant maintenir nos institutions actuelles que de consacrer par son vote des innovations au moins inutiles.

Le projet du général Chareton ne modifierait pas seulement la constitution des régiments, il déterminerait encore, par la fixation d'un effectif minimum, des règles inflexibles qui annuleraient à la fois l'initiative du ministre et la faculté de tempérer les dépenses de guerre. Ce n'est pas dans ce sens que la loi de 1872 limite les droits de l'autorité militaire, elle fixe seulement la durée maximum du service dans l'armée active; mais il n'est pas prudent de priver l'administration de la guerre de l'unique procédé qu'elle peut employer pour atteindre la fin d'un exercice dont les prévisions sont dépassées, sans recourir aux crédits supplémentaires.

Lors du renvoi anticipé d'une classe, ce n'est pas la diminution des effectifs qui affecte les régiments, mais bien la libération en masse de leurs gradés. Cette situation, qui motive les plaintes de l'armée, est certainement anormale, et cessera avec les circonstances exceptionnelles qui l'ont créée. Dans la suite, les corps seront en mesure d'échelonner leurs promotions sur plusieurs classes, ce qui n'a pas lieu maintenant, puisque la plupart des gradés appartiennent à la classe de 1870. On pourra donc, sans grand inconvénient, congédier par anticipation, si le besoin s'en fait sentir, et que les circonstances le permettent; surtout si l'on n'omet pas d'incorporer régulièrement le contingent de chaque année, aussitôt après les grandes manœuvres et les inspections générales des corps.

A l'appui de ses conclusions, le général Chareton invoque l'exemple des puissances

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 14 décembre 1874,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} DERASSE

de l'Opéra-Comique, forte chanteuse des théâtres de La Haye et de Bruxelles.

Et de M. EMILE MARCK, du théâtre de l'Odéon.

GALATHÉE

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. J. Barbier et Carré, musique de Victor Massé.

M^{me} DERASSE remplira le rôle de Galathée, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

LE MISANTHROPE, de Molière (1^{er} acte).

M. Emile MARCK remplira le rôle d'Alceste, qu'il a joué à l'Odéon.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR, comédie en un acte, du théâtre du Vaudeville.

M. Emile MARCK remplira le rôle du Monsieur.

Le spectacle commencera par : LES NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en un acte, de Victor Massé.

gâtifs et vagabonds qu'on rencontre sur tous les rivages, sans but, sans moyen d'existence, presque toujours oisifs, à qui l'on donne par dérision, à cause de leur dénuelement proverbial, la dénomination burlesque de Frères de la côte. Tout ce qu'on savait de positif sur son compte, c'est qu'on l'avait embarqué à Valparaiso et qu'il s'appelait tour à tour John, Juan ou Jean, selon qu'il naviguait avec les Anglais, les Espagnols ou les Français. Il n'avait pas de patrie et rien ne lui semblait plus naturel.

On vient de voir avec quelle ardeur tous ces hommes se mirent à nager lorsqu'il fut décidé qu'on se dirigeait sur la terre. Au délire impétueux, succéda plus tard la léthargie. L'espèce d'exaltation fébrile qui les avait subitement ranimés, les soutint le reste de la nuit; mais la vitesse de la pirogue allait toujours en diminuant, et lorsque l'aube parut, l'eau ne bouillonnait plus sous la longue et flexible palme de l'aviron. Cette gracieuse embarcation qui en des temps plus heureux rasait les flots avec la légèreté d'une mouette, semblait alors retenue par une

amarre invisible. Immobile et silencieuse, elle fut bientôt dans l'immense solitude de l'Océan comme une tombe au milieu du désert : pas un nuage au ciel, pas une ride sur l'eau, partout le calme de la mort. Nos malheureux pêcheurs, à qui il ne restait plus assez de force pour rentrer leurs avirons, s'étaient de nouveau laissés choir sur leurs bancs, livides comme s'ils eussent cessé d'exister.

Cependant, si leur extrême abattement ne les avait empêchés de consulter l'horizon, ils auraient pu voir que le calme qui les désespérait touchait à sa fin. Dans le sud, quelques nuages se dessinaient blancs et légers sur l'azur des cieux, et une large bande d'un bleu foncé, envahissant la surface de l'eau, annonçait l'approche d'une brise violente; mais ce ne fut que vers le milieu du jour, qu'ayant senti un vent frais passer sur leur visage, ils se trouvèrent débarrassés comme par enchantement de la torpeur qui les paralysait. Cette fois encore leurs yeux se tournèrent vers le ciel, et l'hymne muet de la reconnaissance s'éleva de tous les cœurs, car

dans le cœur sont les racines de la foi, et c'est en vain qu'on voudrait les en extirper : elles sont impérissables comme Dieu.

Peu après le mâât était en place, la voile exposait son léger tissu au souffle bienfaisant qui venait de tout ranimer, et la pirogue vive et rapide comme autrefois sillonnait en se balançant les petites vagues qui sautillaient devant elle. Or, comme c'était l'inertie et le découragement plus encore que la privation de nourriture qui avaient réduit nos pêcheurs à l'état déplorable où ils étaient tout-à-l'heure, la fin du calme, la vivacité de l'air, le repos et l'espérance rendirent à leur moral quelque peu de son énergie habituelle. Avec quel plaisir ils examinaient alors le sillage écumeux de leur étroite embarcation! Trois jours de ce temps, disaient-ils, et nous sommes sauvés; mais trois jours sont bien longs pour ceux qui, déjà torturés par la faim, n'ont d'autre aliment que l'espérance.

(La suite au prochain numéro.)

étrangères ; cependant la Prusse ne paraît pas astreinte à cette stabilité incommutable, puisque, ayant adopté le régime de trois années de service, elle congédiait naguère une classe qui n'avait pas achevé sa deuxième année. En Angleterre, le commandant en chef de l'armée conserve de même, dans la direction qu'il imprime à l'instruction des troupes, l'initiative qui est inséparable de la responsabilité.

Au moment où les dépenses imprévues résultant de nombreuses mises en route, des grandes manœuvres de corps d'armée, etc., vont chiffrer plus que jamais, interdire de diminuer, même momentanément, les effectifs, serait aller contre les intérêts mêmes que la loi nouvelle entend sauvegarder. L'administration de la guerre, privée d'une faculté dont on n'a jamais pu se passer en France comme à l'étranger, n'aurait pas d'autre préoccupation que d'entretenir son effectif légal, et elle éviterait le plus souvent les exercices préparatoires de mobilisation, qui, dans notre nouvelle organisation, doivent avoir une importance de premier ordre.

Le projet de loi présenté par le gouvernement repousse, à bon droit, cette interprétation du deuxième paragraphe de l'article 6 de la loi d'organisation de l'armée. Il invoque d'autres raisons que celles que nous venons d'indiquer ; nous ne les mentionnons pas, puisque tout le monde peut les lire au *Journal officiel*. En plaçant ces réserves formelles à la première page de son Exposé des motifs, le général de Cissey affirme toute l'importance qu'il attache au rejet de l'art. 2 du projet de loi présenté par la commission de l'armée. La rédaction de l'art. 2 qu'il propose : « La composition des cadres sur le pied de paix est fixée par la loi, » consacre le principe de la stabilité des cadres, et conserve aux effectifs une élasticité qui permet de les modifier sans violer la loi.

Dans le même ordre d'idées, la commission de l'armée insiste pour que la durée minimum du service de la deuxième portion du contingent soit rigoureusement déterminée. Le projet de loi du général de Cissey n'aborde pas cette question. Les hommes de la disponibilité sont appelés pour recevoir une instruction militaire qui permette de les encadrer au besoin, sans qu'ils soient une cause de désordre dans les rangs. Ils doivent être libérés aussitôt qu'ils sont à même de passer au bataillon ou à l'escadron.

Les corps de troupe, qui ne comptent pas sur ces hommes pour les besoins de leurs cadres, n'ont aucun désir de les garder plus longtemps ; et il ne faut pas oublier que l'instruction des recrues pèse plus lourdement qu'autrefois sur les régiments. Si le maréchal Bugeaud pensait, comme nous l'apprend le général Chareton, que cette besogne exige une vocation spéciale, nous pouvons ajouter que les militaires doués d'une vocation marquée pour l'instruction des recrues sont aussi rares que de son temps.

Chronique Locale et de l'Ouest.

De tous côtés, on signale de violentes tempêtes avec pluies abondantes. La nuit dernière, l'eau a tombé sans discontinuer pendant plus de six heures. Le baromètre est encore à grande pluie ou vent.

On écrit de Bordeaux :

Avant-hier, dans la nuit, a éclaté une tempête accompagnée de vent, de pluie et de grêle.

L'express de Cette a déraillé près d'Agen ; le mécanicien aurait été tué.

L'express venant de Paris est arrivé avec deux heures de retard.

Ce retard a été occasionné par le déraillement d'un train de marchandises dont le mécanicien a été blessé grièvement.

Les ingénieurs de la navigation étudient en ce moment un projet de canalisation entre Nantes et la mer.

Ce canal, qui suivrait la rive droite de la Loire, présenterait une largeur moyenne de 30 mètres et une profondeur de 4 mètres, de manière à donner passage aux bâtiments d'un fort tonnage. Il serait divisé en trois sections se terminant chacune par une écluse de communication avec le fleuve.

La première section aurait 22 mètres de largeur, la seconde 26 et la troisième 42.

Ce projet offre des avantages multiples à la navigation ; malheureusement, le devis est assez élevé : il atteint 62 millions.

En outre, pour compléter l'opération, il serait nécessaire de creuser à Nantes un bassin à flot, soit encore 27 millions à trouver, ce qui porterait à 89 millions l'ensemble des dépenses.

La sous-commission du 8^e bureau de l'Assemblée chargée d'examiner l'élection de M. Maillé, dans le département de Maine-et-Loire, a nommé M. Raymond (Loire) rapporteur.

Il conclura à la validation.

A propos de pronostics, on remarque une particularité curieuse sur l'année 1875 qui va s'ouvrir.

Cette année commence et finit par un vendredi. Or, au moyen âge, l'imagination populaire aurait été vivement frappée de ce fait, absolument exceptionnel, et en aurait tiré comme conclusion l'annonce de quelque événement extraordinaire.

Aujourd'hui, personne ne s'en préoccupe.

Nous lisons dans le *Figaro* :

Quelques journaux ultra-libéraux ont accusé M. de Cumont de n'être point vicomte. Singulier reproche sortant de la bouche de républicains. En tous cas, j'ouvre le Nobiliaire de France de M. de Saint-Alais, et je trouve, tome VII, page 432 :

« Raymond de Cumont, chevalier, vivant en 1330, commandant cinquante hommes d'armes pour le service du roi de France, contre les Anglais.

» Patrice de Cumont, qui remit la ville de Saint-Jean-d'Angély au roi de France, après l'avoir prise aux Anglais en 1372. Il mourut quelques jours après de ses blessures. »

Plus loin, page 436 :

« Marc-Antoine, marquis de Cumont, chevalier de Saint-Louis.

» Louis-Timothée, comte de Cumont, lieutenant au régiment de Royal-Cravate-Cavalerie en 1782. »

Parmi les alliances de cette ancienne et illustre famille, je trouve : Vivonne, — Gondy, — Laporte aux Loups, — Beauvoil de Saint-Aulaire, — Damas, Maillé Latour-Landry, dont était la mère de M. de Cumont, ministre de l'instruction publique.

Peut-être maintenant que les radicaux vont le trouver trop noble.

Faits divers.

INCENDIE DE L'IMPRIMERIE DANIEL A LILLE.

Un épouvantable incendie a jeté l'alarme dans la ville de Lille, pendant la nuit de dimanche à lundi, et anéanti en quelques instants l'imprimerie Daniel, l'une des plus importantes de toute la France.

Vers quatre heures, des employés de la poste aperçurent les flammes qui sortaient des ateliers de la Congrève.

Le tocsin ne tarda pas à sonner. A quatre heures et quart, les pompiers de tous les dépôts étaient en batterie. Mais le feu avait pris de tels développements qu'en moins de dix minutes, malgré les plus énergiques efforts, il s'était propagé des ateliers de la Congrève dans ceux des machines, puis dans un pavillon qui fait face à la rue Nationale.

En même temps, le feu se communiquait à une maison du boulevard et une autre était sérieusement menacée. Dans la rue opposée, les ateliers d'un fabricant de meubles brûlaient, et on craignait pour le presbytère, pour l'église Saint-Etienne et l'hôpital militaire. Un établissement de produits chimiques, situé non loin de là, était aussi très-important à préserver, car il contenait assez de fulmi-coton pour faire sauter tout le quartier.

Ce n'était pas trop de tout le matériel et de toute l'activité des sapeurs-pompiers pour faire face à tant de dangers. Quinze pompes ont fonctionné pendant deux heures avant de pouvoir circonscrire le foyer de l'incendie.

On évalue à 2,000 mètres cubes la quantité d'eau lancée en quatre heures par quinze bouches à incendie, armées de tuyaux, qu'on installa dans les diverses habitations voisines. A sept heures, tout danger avait disparu, mais il ne restait du ma-

gnifique établissement de M. Daniel que la fonderie et les magasins au papier, situés dans l'avant-cour ; ateliers de Congrève, ateliers de composition, de nombreuses machines d'imprimerie, mues par deux puissantes machines à vapeur, c'est-à-dire plus de 3,000 mètres de superficie d'ateliers couverts étaient détruits jusqu'au niveau du sol.

Les pertes sont énormes et de toute nature. Les dégâts matériels, difficiles encore à évaluer avec précision, s'estiment approximativement à un million et demi. L'assurance n'est que de 700,000 fr., d'autres disent 1,300,000 fr., aux compagnies *le Nord, la Nationale et l'Union*.

Mais c'est au point de vue artistique et bibliographique que l'incendie de l'imprimerie Daniel est pour Lille un irréparable sinistre. Fondée en 1698 par M. Liévin Daniel, la maison Daniel s'était fait par ses travaux d'art une célébrité qui ne pouvait que grandir. Il n'était point de personnage marquant qui n'eût à cœur, en passant à Lille, de visiter en détail ce magnifique établissement. La visite du maréchal de Mac-Mahon en est un exemple tout récent.

Une riche collection de livres de luxe, de travaux typographiques remarquables, d'ouvrages utiles à la connaissance approfondie de l'histoire ou des mœurs du pays avaient été éditées et conservées de génération en génération par MM. Daniel, et formaient un fonds précieux dont la plupart des éléments ne sauraient être retrouvés en librairie.

La destruction complète de l'atelier de la Congrève et des planches gravées depuis plus de vingt-cinq ans par une moyenne de huit à dix ouvriers chaque jour, porte à la filerie lilloise un grave préjudice. C'était la maison Léonard Daniel, en effet, qui fournissait la plus grande partie des étiquettes colorées qui servent de marque aux fils à coudre et dont elle avait porté le fini jusqu'à la perfection. Le manque subit de ces étiquettes crée à notre commerce de filerie une situation difficile et une entrave sérieuse.

Ce qui est des plus douloureux, c'est que ce désastre prive de travail trois cent soixante-dix ouvriers qu'occupait M. Daniel. Cependant, ce dernier leur a déclaré qu'en attendant la reprise prochaine et graduée des travaux, une allocation proportionnelle à leur salaire leur serait allouée quotidiennement pour les mettre à l'abri de tout besoin.

Dans la nuit de mardi à mercredi a eu lieu le passage de Vénus sur le soleil. Il était à Paris 4 h. 56 m. du matin, quand la planète a touché le soleil. Elle était au milieu du disque à 4 h. 46 m., à l'autre bord à 6 h. 6 m. Le soleil ne se levant à Paris le 9 décembre qu'à 7 h. 43 m., le phénomène a cessé quand les deux astres ont paru sur notre horizon.

Le phénomène aura été visible, si le temps a été beau, dans plusieurs régions de nos antipodes. Par exemple, aux îles Kerguelen, choisies par les Anglais et les Allemands pour leurs stations, Vénus touche le soleil le 9 décembre, bien après son lever, à 6 h. 32 m. et le quitte à 10 h. 59 m. — A Madras : entrée, 7 h. 42 m. ; milieu, 9 h. 33 m. ; sortie, 11 h. 53 m. — A Nouméa : entrée, midi 50 m. ; milieu, 3 h. 7 m. ; sortie, 5 h. 26 m. — Ile Saint-Paul, station française où observe M. le commandant Mouchez : entrée, 7 h. 5 m. ; milieu, 9 h. 24 m. ; sortie, 11 h.

A Pékin, autre station où observent des officiers français : entrée de la planète, 9 h. 30 m. ; milieu, 11 h. 54 m. ; sortie, 2 h. 49 m. — Yokohama, où observe M. Janssen, de l'Académie des Sciences : entrée, 11 h. ; milieu, 1 h. 25 ; sortie, 3 h. 50 m.

Il faut espérer que le mauvais temps qui a régné dans nos latitudes n'aura pas été général, et que les très-nombreux observateurs envoyés par les gouvernements européens auront pu étudier le phénomène.

Le gouvernement russe a dépensé au delà de 700,000 fr. pour ses préparatifs ; le gouvernement français a mis plus de 200 mille fr. à la disposition de ses observateurs ; l'Angleterre plusieurs centaines de mille francs, sans compter les dons des particuliers ; l'Allemagne, un chiffre analogue. Peut-être depuis cette nuit-là nos astronomes ont-ils pu préciser la parallaxe solaire et déterminer avec l'exactitude nécessaire aux

calculs de la mécanique céleste la véritable distance du Soleil à la Terre.

On compte avoir très-prochainement des nouvelles, et sans doute ces jours-ci quelques dépêches télégraphiques pourront déjà nous renseigner sur les premiers résultats de l'entreprise.

On écrit de Douvres :

« Dans l'après-midi de lundi, le *Jason*, navire de 1,342 tonneaux, parti de Londres pour Sydney (Australie), a été ramené à Douvres par trois remorqueurs, le *Palmerton*, le *Vigilant*, et le *Rescue* ; il avait pris feu en mer, et en entrant dans le port, on pouvait voir les flammes s'échapper des cabines.

» Le steamer *Suffolk*, qui l'avait aperçu le premier, l'amena bientôt à portée des autres, qui commencèrent à faire jaillir l'eau de leurs pompes sur lui. Un instant il fut question de le couler à fond ; mais bientôt, voyant que l'on était maître de l'incendie, sauf dans les parties basses du navire, on tenta de le remorquer ; mais aussitôt entré dans le port, il fallut le submerger, quitte à le renflouer plus tard ; ce navire était chargé de poudre et portait 47 passagers.

» Tous ceux-ci ont pu se réfugier à bord des remorqueurs et la cargaison a été jetée par dessus bord. C'est, du reste, par leur faute que l'incendie a eu lieu ; le froid était intense et les feux qu'ils avaient allumés ayant gagné les boisées, ont failli causer un effroyable malheur. »

L'EXPÉDITION AU POLE NORD.

La question qui préoccupe en ce moment les savants et les marins, c'est la nouvelle expédition au pôle Nord, que le gouvernement anglais se propose d'envoyer. Un comité composé des amiraux sir Léopold Mac-Clintock, Sherard Osborn et Richards, et du capitaine Evans, ingénieur hydrographe, a été institué pour conseiller l'Amirauté sur tous les points relatifs à cette expédition.

Sir Léopold Mac-Clintock a visité les ports d'Ecosse où se font les armements pour la pêche à la baleine afin de choisir tels navires qu'il jugerait à propos d'acheter. Il est de retour de sa tournée et se trouve maintenant à Portsmouth où il prépare son rapport. D'un autre côté, le gouvernement a mis à sa disposition le *Risolute* qui, envoyé à la recherche de Franklin, avait été abandonné dans les glaces. Des baleiniers américains avaient trouvé ce navire et l'avaient ramené à New-York, où le gouvernement des Etats-Unis le fit réparer et remettre à neuf ; après quoi il en fit don gracieusement à la reine d'Angleterre. Le *Risolute* se trouve en ce moment à Chatham. C'est dans ce dernier port que se font tous les préparatifs de l'expédition pour laquelle on commence déjà à réunir d'abondantes provisions. Il va sans dire que les équipages se composeront exclusivement de volontaires. Plus de cent lieutenants de vaisseau ont déjà offert leurs services, ainsi que deux cents matelots. Parmi eux on compte plusieurs hommes qui ont pris part aux expéditions précédentes.

On croit que le capitaine de frégate Markham, second du *Sultan*, sera nommé au commandement de l'expédition.

Dernières Nouvelles.

Le 5^e bureau s'est réuni hier à une heure pour entendre les explications du garde des sceaux, qui, on le sait, refuse de lui donner communication du dossier touchant des faits qui se rapportent à l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre. Le 5^e bureau était encore en séance à trois heures, et rien de certain n'avait transpiré.

On dit cependant que les rapports entre M. Tailhand et le cinquième bureau sont de plus en plus tendus.

Si l'accord ne peut se faire, il se pourrait que l'incident ait été porté à la tribune au cours de la séance.

D'après d'autres bruits, M. Tailhand se serait plaint au cinquième bureau de la disparition d'une pièce qu'il lui avait communiquée.

Tout le monde, dans les couloirs, attend avec curiosité l'issue de ce conflit.

Pour les articles non signés : P. GUYOT.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 43. — Criqueboeuf, près d'Honfleur (Calvados). — La Patience. — La Toute petite, nouvelle (suite). — Dessins de Raphaël à l'Académie des beaux-arts de Venise. — John Foster (suite). — A la porte d'un malade. — Caisses d'épargne. — L'Analyse spectrale et le Spectroscope.

N° 46. — La Tour des Scipions, près de Tarragone. — La Toute petite, nouvelle (suite). — Caligula et Claude. — Je n'ai pas le temps. — Pensée (Lamar-tine). — Construction des ponts par l'air comprimé.

N° 47. — Musée du Louvre: la Victoire de Samothrace. — La Toute petite, nouvelle (suite). — Causes du suicide et moyen de les combattre. — Discussion. — Musée de La Rochelle: Curiosités japonaises (boutons, agrafes, épingles, etc.). — Joseph Hornung, peintre genevois. — Immortalité. — Le grand Paléothérium (*Paleotherium magnum* de Cuvier) trouvé dans les plâtrières de Vitry-sur-Seine.

N° 48. — Filippino Lippi. — La Toute petite, nouvelle (fin). — Anges d'argent portant le cœur de Louis XIII, dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine. — Monaco. — Joseph Hornung, peintre genevois (fin). — Le Noyau de pêche de Dupont de Nemours. — Amitié. — Remède bizarre contre le rhume d'un chanteur. — Enseigne de pèlerin.

Gravures.

N° 43. — Eglise de Criqueboeuf. — Dessins à la plume par Raphaël, à l'Académie des beaux-arts de Venise (7 dessins). — Le Spectroscope.

N° 46. — La Tour des Scipions, près de Tarragone. — Caligula et Claude, peinture par Alma-Tadéma. — Construction d'une des piles du pont du Tay, en Ecosse, à l'aide de l'air comprimé.

N° 47. — La Victoire de Samothrace, sculpture du Musée du Louvre. — Curiosités japonaises du Musée de La Rochelle (2 planches). — Squelette du grand Paléothérium de Vitry, au Muséum d'histoire naturelle.

N° 48. — Portrait de Filippino Lippi peint par lui-même, au Musée des Offices, à Florence. — Anges d'argent portant le cœur de Louis XIII, à l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, d'après une gravure publiée dans les Archives des missions scientifiques. — Vue générale de Monaco et de Monte-Carlo. — Enseigne de pèlerin, écusson en plomb représentant saint Mathurin.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 96^e fascicule, SEP à SOI, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiglione, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhat, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.

La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce

à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 2 kil., 12 fr. 4. 7 et 60 francs. — La Revalescière en boîtes de 60 francs, de 2 fr. 25 c.; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Basson, pharmacien, épicière, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	68	65	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	681	25		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	456	25	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	89	50	35	Crédit Mobilier.	345		3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	667	50	5
5 % jouissance 22 septembre.	78			Crédit foncier d'Autriche.	547	50	10	Société autrichienne, j. janv.	698	75	1 25
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. août.	332	75	3 75	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99	35	15	Est, jouissance nov.	512	50	2 50	Orléans.	302	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	223			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	885	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	390	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	440			Midi, jouissance juillet.	651	25	1 25	Est.	287		
— 1865, 4 %.	478	3		Nord, jouissance juillet.	1093	50	5	Nord.	304	75	
— 1869, 3 % t. payé.	309	75		Orléans, jouissance octobre.	865		2 50	Ouest.	294		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	279	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	956	25	1 25	Midi.	297	50	
Banque de France, j. juillet.	3940	40		Vendée, 250 fr. p. j. août.	505			Deux-Charentes.	264		
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50		Société parisienne du Gaz.	815	5		Vendée.	248		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	435	15		Société Immobilière, j. janv.	37	50	2 50	Canal de Suez.	490		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	247	50		C. gén. Transatlantique, j. juillet.	210		2 50				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	860	1	25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 19 — — — — —
7 — 27 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 20 décembre 1874, à deux heures de l'après-midi,

Soixante-six ares de vigne, au Bois-Brard, près le Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant un chemin et MM. Silvy, Fôquet, Vinçonneau, Olivier, Guillemet et Tessier.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M^e CLOUARD. (608)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 décembre 1874, à midi,

Trente-trois ares, vigne, aux Galmoises; douze ares, vigne, au Perreau; douze ares, vigne, aux Landes, commune de Saumur. S'adresser à M^e CLOUARD. (581)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi,

Quatre morceaux de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur, contenant ensemble 71 ares. S'adresser à M^{me} POITVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON et JARDIN de 22 ares, à Saumur, rue de la Basse-Ile, occupés par Alexandre Allozeau et Auguste. S'adresser à M^{me} PELLÉ, montée du Fort, ou à M^e CLOUARD. (595)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située au bourg et commune de Villebernier; Ecurie, jardin.

S'adresser à M. Henri MARÉCHAL, huilier, qui l'occupe, ou à M^e CLOUARD.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, En l'étude de M^e GALBRUN, Le dimanche 20 décembre 1874, à midi précis,

UN BEL ÉTABLISSEMENT DE

FOURS A CHAUX

Situé près de Montreuil-Bellay, Comprenant deux fours, une carrière de pierre calcaire, maisons d'habitation et servitudes.

S'adresser à M^e GALBRUN, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875, UNE MAISON, située ville de Doué, place de l'Hôtel-de-Ville, servant au commerce d'épicerie et parfaitement achalandée.

Elle est occupée actuellement par M. Buffard, marchand épicière. UNE AUTRE PETITE MAISON, servant d'entrepôt pour le même commerce.

S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, négociant à Doué. (625)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie,

Avec cour, remise, écurie, cave et puits. S'adresser à M^{me} veuve GOISLARD, à la Gueule-du-Loup. (589)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 35 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (314)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

S'adresser à M. JAGOT-GRAVIER, marchand de chanvres. (583)

Situés par la voie d'Orléans.

Pour 12 francs par an.

PETITS JARDINS

REBOIS

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur

demande un clerc et un petit clerc. (604)

M. ANJUBAULT, CHIRURGIEN-DENTISTE, prévient sa clientèle qu'il sera à Saumur, les 17 et 18 courant, chez M^{me} BARRÉ, professeur de piano, 8, rue des Patens. (555)

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.

UNE NOUVELLE BATTEUSE

pour la force de deux hommes, a été trouvée aussi pratique et utile que pendant deux années,

Dix-huit mille (18,000) pièces ONT ÉTÉ VENDUES.

Prix : Francs 300, rendues franco à la frontière française.

Aux négociants, grande remise sur les prix.

S'adresser à MAURICE WEIL jeune, à Vienne, Franzensbrückenstrasse, 15.

On cherche des représentants.

Un an
Six m
Trois
Un an
Six m
Trois
No
sont
récipi
a pu
a été
rité s
ne s'
narcé
la cor
tion,
sème
s'est
tuer.
Me
ajour
par l
qu'ell
parti.
Mi
Respr
meml
resta
sept
nouve
ter.
politi
de re
d'aut
sur l
la R
d'un
de l'
parti
ment
cier
bliée
tiel,
dépu
Pica
expé
tage
cons
qui
plus
clam
Et
qu'o
cise
actu
Frar
qu'e
gée.
pren
l'affi
sabi
le se
cuni
N
qui
prel
Les
les
Les
mer
disc
sup
l'ur
ser
se
mo